

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Léon Blum (1948-1950), Alcide de Gasperi (1948-1954),

Konrad Adenauer, Sir Winston Churchill, Comte Coudenhove-Kalergi, Robert Schuman, Paul-Henri Spaak

57b, av. d'Auderghem BRUXELLES 4.

SECRETARIAT INTERNATIONAL

TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 35.01.94.

CONGRES POUR LA COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE .

Munich, 6-7 juin 1962.

MEMORANDUM ,

adopté à l'unanimité contre 6 voix et avec 21 abstentions.

A.

L'objectif du Mouvement Européen demeure la constitution d'une puissante Communauté à la mesure du monde contemporain : les Etats Unis d'Europe, capable de remplir toutes les fonctions que les Etats nationaux ne sont plus à même d'exercer efficacement en restant isolés.

Cette Communauté, ouverte à tous les pays démocratiques de l'Europe qui en acceptent les règles, s'étendra aux autres dès qu'ils retrouveront leur liberté ou que leur évolution politique le permettra.

Elle doit notamment être capable de maîtriser toutes les techniques modernes et d'en tirer l'entier bénéfice, de les faire progresser pour la sécurité et la prospérité de sa population ainsi que pour une plus large collaboration avec tous les autres peuples, en particulier ceux qui sont en voie de développement.

Un tel objectif ne sera atteint que lorsque sera établie une constitution démocratique, respectueuse de la personne humaine, de l'originalité des collectivités locales et de l'individualité de chaque nation, comportant un Gouvernement européen, un Parlement européen, une Cour de Justice et un Conseil économique et social.

Avant la pleine réalisation de cette Communauté, et pour la préparer, il importe de développer et d'affermir les structures qui permettent de dégager les intérêts communs des pays membres, en effectuant certains transferts de souveraineté au bénéfice d'institutions indépendantes des Etats, respectueuses et dépositaires de ces intérêts communs.

A cette fin, la technique la plus sûre est la technique communautaire, déjà mise en oeuvre dans les trois traités de Paris et de Rome, et qui consiste à associer à la prise des décisions les gouvernements nationaux et un organisme communautaire et à accroître progressivement les responsabilités de ce dernier.

B.

La Communauté européenne ne se développera que si les décisions des gouvernements sont inspirées; orientées et stimulées par un puissant mouvement populaire.

Le passage à la deuxième étape du Marché Commun est un succès éclatant mais qui suscite autant de problèmes qu'il en résoud. Dans le même temps, les tentatives récentes d'union européenne fondées exclusivement sur les États ont en fait bloqué toute possibilité de progrès et, en outre, risqué de remettre en cause ce qui a été heureusement réalisé.

Le Congrès de Munich du Mouvement Européen s'est tenu pour coordonner et galvaniser toutes les énergies en ce moment particulièrement critique.

C.

Déjà dans le cadre des Traités existants, on peut et on doit faire progresser l'Europe communautaire.

1. Les institutions doivent être d'urgence renforcées par :

- a) la fusion de la Haute Autorité et des Commissions : elles doivent néanmoins conserver intégralement leurs compétences actuelles, recevoir du Conseil de larges délégations et voir leur indépendance à l'égard des gouvernements renforcée (1)
- b) l'élection au suffrage universel direct d'une partie importante des membres du Parlement européen (C.E.E., art. 138; Euratom art. 108; C.E.C.A., art. 21 révisé) qui, du même coup, usera avec plus d'autorité de ses pouvoirs. Notamment les avis demandés à l'Assemblée seront multipliés; les décisions prises à la suite de ces avis seront motivées. Les Commissions tiendront l'Assemblée au courant des propositions qu'elles ont le devoir de faire au Conseil et des suites qu'elles ont données aux projets d'amendements du Parlement (C.E.E., art. 149); le Conseil des Ministres est tenu d'accepter avec l'Assemblée le dialogue qui est l'essence du contrôle démocratique; en cas d'opposition prolongée entre institutions, l'avis décisif de l'Assemblée doit être demandé
- c) la mise à disposition des Communautés des ressources propres prévues par les Traités (C.E.C.A., art. 49; C.E.E., art. 201).

2. L'accélération sera poursuivie : la deuxième et la troisième étape peuvent être raccourcies (C.E.E., art. 8, 5°).

(1) N.B. Des propositions complémentaires sont annexées au présent document.

D.

1. La politique commune doit être arrêtée et vigoureusement appliquée dans l'esprit des Traités pour assurer la loyauté de la concurrence, la diffusion de progrès économique dans tous les Etats et toutes les régions, l'institution d'une programmation indicative assurant une croissance harmonisée, l'utilisation prioritaire de l'augmentation du revenu pour le progrès social.
2. Une monnaie commune doit être préparée par une coordination monétaire plus étroite et l'établissement d'une monnaie de compte.
3. On ne fait pas l'Europe sans Européens. Il faut réaliser le projet de création d'une université européenne, le développement d'institutions telles que le Collège d'Europe et le Centre Européen de la Culture fondés par le M.E., l'euro-péisation d'établissements nationaux permettant aux professeurs de travailler en équipe, aux étudiants de voyager au cours de leurs études, aux savants comme à la jeunesse intellectuelle d'acquérir une formation plus vaste, une meilleure connaissance des peuples européens, un sentiment plus vif de l'appartenance à une même communauté.

E.

1. La création d'une Europe dite politique est urgente pour étendre la compétence communautaire aux domaines de la diplomatie et de la défense - et de la culture, dans la mesure où celle-ci n'est pas déjà de la compétence de l'Euratom. Il importe de négocier au plus tôt un accord culturel multilatéral entre les pays de la Communauté.
2. Elle implique un nouveau traité. Mais elle ne peut ni diminuer les compétences, ni modifier les structures, ni affaiblir le dynamisme des Communautés - pas plus que de l'O.T.A.N., cadre élargi et nécessaire de la défense occidentale. Positivement, elle doit être coordonnée avec les Communautés puisque les Traités antérieurs la prévoient et que le succès des Communautés la permettent. Une fusion doit être prévue. Enfin les nouveaux membres doivent comprendre que cette création ne constitue qu'une étape dans le déroulement d'un même processus.
3. Pourront faire partie de l'Europe politique les Etats qui, adhérant aux trois Communautés européennes existantes, appartiennent à l'Europe libre et remplissent les conditions d'une vraie démocratie.
4. Le nouveau traité doit attribuer, en une ou plusieurs étapes des compétences nouvelles en matière de politique extérieure et de défense au Conseil des Communautés existantes, siégeant à l'échelon des chefs d'Etat ou de Gouvernements, ou à l'échelon des Ministres, prenant, sur proposition de l'Exécutif enfin unifié, ses décisions à l'unanimité d'abord, à une majorité qualifiée ensuite. Cet Exécutif indépendant des Etats et représentant de l'intérêt général de l'Europe doit veiller à l'exécution des décisions. Dans l'exercice de ces compétences nouvelles, le Conseil et l'Exécutif doivent être soumis aux contrôles du Parlement et de la Cour de Justice.

F.

1. Les demandes d'adhésion et d'association confirment le succès des Communautés. Le Mouvement Européen souhaite vivement la réussite des négociations, notamment avec la Grande-Bretagne.
 2. Seuls pourront adhérer aux Communautés et participer à leurs institutions, les Etats européens démocratiques qui acceptent les Traités de Rome, dans leurs applications comme dans leurs développements; en d'autres termes, qui sont prêts, non seulement à partager les avantages de la collaboration actuelle, mais aussi à travailler efficacement pour atteindre l'objectif final, ce qui implique notamment la reconnaissance de la nécessité d'une politique extérieure et d'une défense communes.
 3. Les Etats qui ne remplissent pas ces conditions peuvent être associés; l'association doit être surtout envisagée avec les pays européens qui ont des relations économiques particulièrement importantes avec la Communauté ainsi qu'avec les pays d'Outre-mer qui, liés autrefois à un Etat européen, désirent continuer dans l'indépendance et sur un pied d'égalité, une collaboration économique qui devra être réalisée dans un cadre communautaire.
 4. Avec les autres Etats, les Communautés, rejetant toute autarcie, doivent poursuivre et intensifier les relations économiques grâce à une politique mondiale et assurer les relations de partenaires de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique.
-

718-6-62

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Léon Blum (1948-1950), Alcide de Gasperi (1948-1954),
Konrad Adenauer, Sir Winston Churchill, Comte Coudenhove-Kalergi, Robert Schuman, Paul-Henri Spaak

57b, av. d'Auderghem BRUXELLES 4.

SECRETARIAT INTERNATIONAL

TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 35.01.94.

CONGRES POUR LA COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE .

Munich, 7 - 8 juin 1962.

MESSAGE AUX EUROPEENS ,

adopté à l'unanimité .

L'Europe, pierre à pierre, s'édifie depuis bientôt quinze ans.

C'est notre fierté d'avoir été ses premiers et de rester ses plus fidèles pionniers. Mais si l'oeuvre réalisée est grande, elle demeure incomplète et fragile : plus que jamais, l'Europe a besoin de nous.

Elle a besoin de nous, car les grands desseins exigent d'être servis par beaucoup de foi et de persévérance : la route est longue et rude qui doit nous conduire aux Etats-Unis d'Europe.

Elle a besoin de nous parce que les jeunes Institutions communautaires doivent trouver dans l'opinion publique, face aux réticences des Etats, les forces nécessaires à leur consolidation et à leur développement, ce qui implique notamment l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen et la fusion des Exécutifs.

Elle a besoin de nous pour vaincre les résistances qui s'opposent à l'extension des compétences de ses institutions, aux domaines de la sécurité et des relations extérieures.

Elle a besoin de nous pour aider les pays de notre continent qui ne sont pas encore entrés dans la voie communautaire, à accomplir ce pas décisif.

Elle a besoin de nous pour lui permettre d'accomplir pleinement son devoir de solidarité envers les jeunes nations récemment venues à l'Indépendance politique et de jeter ainsi les bases d'un monde enfin fraternel.

Confrontés avec tous ces devoirs, nous renouvelons notre engagement de rester les serviteurs de l'unité européenne, en luttant opiniâtement pour elle partout où nous pouvons nous faire entendre : dans nos familles, nos églises, nos partis, nos organisations professionnelles et syndicales.

Vous tous qui vous sentez responsables de l'avenir de votre cité, de votre patrie, de l'Europe et du monde, rejoignez-nous !